



## Démission DROIT POLE EMPLOI

Par **sammyanis94**, le **14/12/2015** à **19:35**

BONJOUR DEPUIS 2008 JE SUIS EN INTERIM DANS LA MEME ENTREPRISE ET DEMANDEUR D EMPLOI DEPUIS 2005, EN 2013 J AI OUVERT DES DROIT (ARE) A CE JOUR IL ME RESTE 147 JOURS ARE  
MA MISSION C ARRETER LE 23/10/2015 ( fin de mission)  
J AI REPRIS UNE MISSION LE 27/10/2015 AVEC UN CONTRAT ALLANT J USQU AU 18/12/2015 MAIS J AI ROMPU CE CONTRAT(démission) LE 04/12/2015 CAR J AI TROUVER UNE AUTRE MISSION PLUS LONGUE J AURAI VOULU SAVOIR SI TOUT LES MOIS AVANT 23/10/2015 SONT PERDU POUR L OUVERTURE DE MES PROCHAINS DROITS MERCI [smile17]

Par **P.M.**, le **14/12/2015** à **20:49**

Bonjour,

Il est inutile d'écrire tout un texte en majuscules, ce qui ne facilite pas sa compréhension, au contraire et en langage de forums veut dire que vous hurler, alors que, je pense, ce n'est pas votre intention à notre égard...

Au pire, vous ne devriez ouvrir de nouveaux droits qu'après 91 jours ou 455 h de travail en une ou plusieurs fois en tenant compte de toutes les périodes travaillées mais Pôle Emploi devrait pouvoir vous informer...